

OBJET PROJET 20 JEUNES EN SERVICE CIVIQUE « DIONY-SANTE 2012 »

**SAINT-DENIS POUR TOUS
SAINT-DENIS OU IL FAIT BON VIVRE**

Préambule

La Ville dans le cadre du Service Civique Volontaire souhaite recruter 20 jeunes de la Commune, âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, sur des missions de promotion et éducation à la santé en milieu scolaire, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé.

Objectif

Education nutritionnelle et promotion de la santé liée à l'alimentation.

Mission

Les actions d'éducation à la santé sont la plupart du temps assurées par des professionnels et des acteurs de la promotion de la santé, souvent en dehors de l'école et dans des lieux peu accessibles aux jeunes. La mission de volontariat va permettre de toucher le public jeune dans les écoles et des adultes, notamment les responsables des cantines scolaires, les équipes éducatives et les parents. Il s'agira dans le même temps de mettre en lien les différents types d'intervenants possibles dans l'école. La mission du volontaire devra favoriser une mutualisation et une diffusion des outils de sensibilisation mis à disposition par les partenaires : ARS, IREPS et autres, et la mise en place d'ateliers d'éducation nutritionnelle par les volontaires.

Terrains d'intervention

Etablissements scolaires, clubs de loisirs pendant les vacances scolaires, classes de découvertes.

Le volontaire sera placé sous la responsabilité d'un tuteur, responsable de la préparation et de la mise en œuvre des activités intégrées au projet pédagogique. Il bénéficiera d'une formation financée par l'ARS, et sera en outre indemnisé à hauteur de 440,00 € par l'Etat et de 100,46 € par la Ville.

Par conséquent, je vous demande :

- d'approuver le projet de recrutement des 20 jeunes en Service Civique,
- de lancer la procédure d'agrément auprès de l'Agence du Service Civique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

DISCUÉ À LA PRÉFECTURE
DE SAINT-DENIS
30 NOV. 2011
LE MAIRE

Guilbert ANNETTE

OBJET PROJET 20 JEUNES EN SERVICE CIVIQUE « DIONY-SANTE 2012 »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du mars 1982 relative aux droits et libertés, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/7-13 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LOWINSKY Jacques, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Solidarités ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1


Approuve le projet de recrutements des 20 jeunes en Service Civique.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à engager la procédure d'agrément auprès de l'Agence du Service Civique.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 29 NOV. 2011

[Faint, illegible text, possibly a stamp or signature area]

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE